

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024 à 19H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Séverine FLACHAIRE – Nathalie HURLIN— Georgette MILLY– Elodie BERARD – Aurélie AUMAGE – David REY – Adrien BLANC

Excusés : Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Léna ROMAN– Marcelle PARIS– Cécile SARRASIN

Pouvoir :

Philippe PANCOL donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Séverine FLACHAIRE

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Nathalie HURLIN

Délibérations n° 2024-068 à 2024-074 - Achat terrains pour l'élargissement du chemin, secteur Vigne Vieille/réservoir eau potable du village

Des négociations ont été menées pour acheter les parcelles concernées par le projet d'élargissement du chemin, secteur Vigne Vieille (emplacement réservé n°5 au PLU) et la régularisation de l'accès au réservoir d'eau potable du village.

La totalité des acquisitions représente une superficie de 2 045m², pour un montant de 9 203,50 €. **Approuvé à l'unanimité.**

Délibérations n° 2024-077 et 2024-078 - Achat de terrains pour la création d'un parking et l'extension du cimetière

Devant la nécessité d'agrandir le cimetière du Bourg, la commune a entrepris des négociations amiables avec les propriétaires des terrains concernés par les emplacements réservés n°2 et 3 du PLU.

Les propriétaires ont accepté de vendre leurs parcelles représentant une superficie totale de 1 839 m² pour un montant total de 15 632 €. **Approuvé à l'unanimité.**

Délibérations n° 2024-075 et 2024-076 - Achat de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la zone AU dite « de Charamaille »

Afin de permettre l'émergence du projet d'aménagement de la zone AU dite « de Charamaille », il est proposé d'acquérir deux terrains représentant 3 parcelles afin de garantir la possibilité de réaliser les accès et divers réseaux nécessaires à l'aménagement. En effet, les propriétaires de ces terrains stratégiques dans l'aménagement ne souhaitaient pas

s'engager auprès de la future association et ils ont accepté de vendre à la commune leur parcelles, représentant 1 439 m², au prix total de 66 070 €. Le compromis de vente comportera des clauses suspensives : obtention du permis d'aménager et des financements par les différents membres de l'association. **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2024-079 - Remboursement partiel loyer la Chapelle

Les locataires du logement de l'ancienne école de la Chapelle ont fait part de leur départ anticipé pour cause de problème de chauffage. Ils ont choisi de ne pas utiliser le poêle à granulés avant d'avoir fait réaliser l'entretien annuel dudit poêle. Le RV étant fixé courant décembre, ils ont demandé une réduction partielle du montant du loyer pour le mois de novembre pour couvrir le surcout en électricité. Bien qu'il n'ait jamais apporté la preuve d'un dysfonctionnement du poêle, il leur est accordé une diminution de 70 € sur le montant du loyer du mois de novembre. **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2024-080 - Redevance Consommation d'eau potable et à redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Une refonte des redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a été votée en 2024. Elle s'appliquera dès 2025 sur toutes les quantités d'eau potable facturées par la commune qui prend acte de ces nouvelles taxes et de leurs montants pour 2025.

Cela représentera une augmentation de 8,40 € pour une consommation de 120 m³. Ces redevances (sur la consommation d'eau potable et le supplément de prix pour la performance des réseaux) sont intégralement reversées à l'Agence de l'Eau.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024-081 - Don pour la ligue contre le cancer

A l'occasion du décès de Monsieur Stéphane COURTINE, ancien conseiller municipal et ancien instituteur de St Crépin, la famille n'a souhaité ni fleur, ni plaques, mais des dons à l'association Ligue contre le Cancer. En mémoire de Stéphane, un don de 250 € sera versé à cette association.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Visite du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) et de l'inspecteur de circonscription à l'école de St Crépin le 9/12/2024 où ils ont pu découvrir le fort engagement financier et moral de la commune envers l'école.

Un article expliquant cet engagement et sera diffusé dans le bulletin municipal.

La séance est levée à 20H00

Le Maire,

Jean-Louis QUEYRAS



la secrétaire de séance

Nathalie HURLIN